

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 septembre 2026 à 20h

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	22

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/09/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - M. CELEN Devris - Mme MERMET DAGUES Sophie - M. PARGA José - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme DUCORPS Dominique - M. PONCET Marc - M. FEDIX Christian - Mme FAVRE Isabelle - M. PLATHEY Pierre - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES :

EXCUSE(S) : Mme PERONNET Béatrice

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de l'Association des donneurs de sang bénévoles de Balbigny

Monsieur CHOMAT précise que le 11 juillet 2025, à l'occasion d'une journée de prélèvement sanguin organisé par l'EFS avec le concours de l'association des donneurs de sang bénévoles de Balbigny, un sinistre a eu lieu avec le chapiteau prêté par le CCAS qui a créé des dégâts matériels sur deux véhicules en stationnement.

Les frais occasionnés connus à ce jour s'élèvent à 1 781.58 euros. L'assurance de l'association et l'assurance de la commune ont refusé de couvrir le sinistre.

L'association demande une subvention exceptionnelle en raison des difficultés financières que ces dépenses vont leur occasionner. Il est proposé au conseil de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 1500 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 19 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1500 euros qui sera versée à l'association des donneurs de sang bénévoles de Balbigny.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention.

Secrétaire de séance
Marc PONCET



Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 30/09/2026

